

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
COMMUNE DE BORNE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Borne le 17 août 2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal de Borne qui aura lieu à la salle de mairie le **samedi 24 août 2024 à 18h**.

Ordre du jour :

- **Tarif de l'eau.**
- **Tarif des gîtes communaux.**
- **Tarif des menus produits de la forêt.**
- **Décision modificative (manque de crédits pour honorer les dettes au S.D.E.07)**
- **Délibération sur les Z.A.E.R.**
- **Travaux à prévoir à la sacristie.**
- **Emploi d'un vacataire pour la maintenance informatique.**
- **Adhésion au Fonds Unique du Logement et au C.A.U.E pour 2025.**
- **Rétablissement de l'accès à la Tour et sécurisation.**
- **Travaux sur les réseaux d'eau et travaux divers.**
- **Questions diverses**

Souhaitant pouvoir compter sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Maire, Thierry CHAMPEL,

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ;
Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Tarif de l'eau potable 2024

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de l'eau potable pour 2024.

Il indique que compte tenu des augmentations des fournitures de l'énergie et des tarvaux il propose une augmentation du tarif de l'eau potable 2024 comme suit :

Abonnement au service : 55€

Forfait pour les 40 premiers M3 : 55€

Le M3 supplémentaire : 1,20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire et décide donc :

- *De porter le tarif de l'eau potable pour l'année 2024 à :*
 - *Abonnement au service : 55€*
 - *Forfait pour les 40 premiers M3 : 55€*
 - *Le M3 supplémentaire : 1,20€*
- *De charger le Maire de prendre toutes les dispositions pour l'application des présentes décisions.*

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ;
Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Tarif des gîtes communaux 2025.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des gîtes communaux pour 2025.

Il indique que compte tenu des augmentations des fournitures et de l'énergie, il propose une augmentation de 5% pour les tarifs des gîtes communaux des Chambons et du Village de Borne pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du Maire et décide donc :

- *D'augmenter les tarifs des gîtes communaux des Chambons et du Village de Borne de 5% pour l'année 2025.*
- *De charger le Maire de prendre toutes les dispositions pour l'application des présentes décisions.*

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ; Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Tarif des menus produits, bois de chauffage pour 2025

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif des menus produits de la forêt communale pour 2025.

Il indique que le tarif actuel pour le bois de chauffage sur pied est de 10€ par M3.

Il rappelle que les bénéficiaires doivent être propriétaire d'une maison sur la commune, que ce bois est destiné au chauffage de leur maison sur la commune et ne doit pas être transporté hors de la commune.

Le volume maximal par foyer est de 5M3 par an. La délivrance est effectuée par l'agent technique de l'O.N.F. en charge de la forêt communale. Il faut noter qu'il ne pourra être délivré que le volume disponible qui sera évalué par l'agent technique de l'O.N.F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de maintenir pour 2025 le tarif actuel des menus produits de la forêt, en ce qui concerne le bois de chauffage, soit 10€ par M3 avec un maximum de 5 M3 par an et par foyer.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ; Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Décision modificative, crédits insuffisants au compte 168758 du budget général.

Le Service de Gestion Comptable d'Aubenas nous a signalé l'insuffisance de crédits au compte 168758 pour pouvoir honorer les dettes de la commune auprès du Syndicat des Energies de l'Ardèche. Afin de remédier à cette situation, le Maire propose aux membres du Conseil de diminuer le compte 2313 240 constructions de la somme de 3167.35€ afin de créditer le compte 168758 de la même somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Borne, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver les propositions de Monsieur le Maire, soit :

Compte 2313 240 « Constructions » : -3167.35€

Compte 168758 « Dettes autres groupements » : +3167.35€

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Thierry CHAMPEL

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Étaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ;
Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Messieurs Thierry CHAMPEL et Yves MICHEL, concernés par certaines zones n'ont participé ni aux débats ni au vote

Lecture est faite à l'Assemblée du courrier reçu de la Préfecture daté du 23 juillet 2024 relatif aux zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Borne retenues par l'Administration.

Madame Jeannine GLEYZE attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que la zone de photovoltaïque au sol des Plaines de Brunel ne figure pas sur la liste des zones retenues alors même que cette zone est la plus susceptible d'aboutir à une concrétisation : en effet après étude, il s'avère que l'agriculteur qui utilise les landes pour faire paître ses moutons est d'accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques. D'autant que les panneaux seraient installés de façon à ce que les moutons pourraient toujours paître et qu'une clôture protégeant les troupeaux de l'attaque éventuelle de loups seraient mise en place en périphérie du terrain. En outre, cette zone bénéficie de la proximité d'une ligne et d'un transformateur électrique permettant l'acheminement du courant.

Considérant sa délibération du 14 avril 2024 approuvant les différentes zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune de Borne ainsi que l'exposé qui précède, les membres du conseil présents ou représentés, à l'exception de Messieurs CHAMPEL et MICHEL, n'ayant pas participé au vote, décide :

- **De demander instamment à l'Administration d'ajouter à la liste des zones d'accélération de la commune de Borne la zone photovoltaïque des Plaines de Brunel.**
- **D'approuver les autres zones retenues par l'Administration.**

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

Monique BEUGNET <monique.beugnet@orange.fr>

mer. 7 août 13:10 (il y a
10 jours)

À moi, thierry, michel

Bonjour Mr Champel,

J'étais ce matin à Borne ... où une bonne équipe s'affairait au nettoyage extérieur - intérieur : ça fait plaisir .

J'ai attiré l'attention sur la sacristie et je vous partage ici les choses.

- il revient à la commune de revoir l'état des murs et de changer la fenêtre : peut être prévoir un système permettant l'aération sans laisser passer les insectes ?

- 3 grands blocs avec néon y sont entreposés. Ils seraient mieux ailleurs svp et peut être fonctionnent ils encore ?

- il y avait 3 vieux pots de peinture. Ils sont déplacés dans le petit espace. A reprendre svp.

-il y a aussi un ancien compteur électrique laissé dans le meuble. A reprendre svp.

- pour le meuble, une évaluation faite par Mr Gleyze à ma demande rapporte un trop mauvais état. Un autre Mr a proposé une armoire en noyer. J'attends des photos et la Paroisse prendrait en charge le remplacement. J'ai demandé un devis.

-d'autres objets anciens et liés à l'église peuvent restés dans la sacristie.

Pour le traitement des bancs et autre pièce en bois la Paroisse prendra en charge les produits, et main d'œuvre si besoin (devis).

Enfin, j'ai demandé aux Monuments départementaux la copie de l'inventaire de 1905 réalisé dans l'église de Borne. Si des anciens avaient des photos ou des documents ou des souvenirs un peu précis, cela aiderait aussi la Paroisse.

Merci déjà à l'Association et la Commune pour tout ce qui a déjà été fait,
Et à bientôt pour la suite.

Monique Beugnet
Responsable Paroisse

En copie :

Thierry Jouve, président La Bourniquelle

Michel Mourgue, membre du conseil économique paroissial

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ; Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Travaux à la sacristie

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un message que lui a adressé Madame Beugnet, responsable de la paroisse, au sujet de la sacristie.

Par ce message, elle demande à la commune de procéder à des travaux de restauration de ce local. Selon la loi, l'entretien de l'église, pour ce qui concerne le bâtiment, revient à la commune.

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Bourniquel s'est proposée pour effectuer bénévolement une partie de ces travaux qui consistent à évacuer un vieux plancher, à décroûter l'enduit existant, miné par le salpêtre, à faire un sol béton et à refaire un enduit à la chaux.

Le Maire propose que la commune prenne en charge l'achat des matériaux, le transport d'approvisionnement, le transport d'évacuation des vieux bois et gravats et la nourriture des bénévoles pour la partie des travaux qui pourront être réalisés par ladite association et que la commune finance les travaux restants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'approuver les propositions du Maire susmentionnées et tient à remercier l'A.S.P.B. pour sa mobilisation.

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Ardèche
Arrondissement de
Largentière
**COMMUNE DE
BORNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Séance du 24 août 2024**

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Étaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ; Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André GLEYZE

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Mise en place d'un emploi vacataire

Le Conseil Municipal :

Considérant qu'en cas de besoin du service, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'effectuer la mission suivante :

- Installation et réglage d'un ordinateur à la mairie et tous travaux de maintenance informatique

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base des heures effectuées.

Décide :

ARTICLE 1 : Recrutement

De faire face au besoin ci-dessus par l'emploi d'un vacataire.

De charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Rémunération

Que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20.00€.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

CHARGE :

Monsieur le Maire, le directeur Général par délégation ou le trésorier, sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Borne, le 24/08/2024

Le Maire,
Thierry CHAMPEL

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ; Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Demande d'aide exceptionnelle du Département pour le raccordement de la source de la Croix de Bauzon.

Le Maire indique au Conseil que le projet, en cours de réalisation, de transformation de la station de ski de la Croix de Bauzon en station de loisir « 4 saisons » génèrera une fréquentation accrue du site notamment en période estivale. Il précise que, dans ce cadre et suivant l'étude effectuée par un élève ingénieur dans le cadre d'un stage, le débit moyen de la source des Mayes pourrait rapidement devenir insuffisant en période d'étiage. La commune a fait procéder au captage, il y a quelques années, de la source dite de la Croix de Bauzon, qui se situe un peu plus bas que le niveau de la station et à environ 100 mètres plus bas que l'altitude du réservoir.

Le raccordement de cette source nécessite des travaux importants de génie civil, de mise en place d'une pompe et de son raccordement au réseau électrique. Le total des travaux est évalué à plus de 200 0000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- *Considérant que la situation actuelle ne nécessite pas ces travaux et qu'ils ne deviennent nécessaires que par rapport à l'évolution de la fréquentation de la station dans le cadre du projet en cours qui est financé par le Département de l'Ardèche.*
- *Considérant le coût important de ces travaux mis en rapport avec les moyens financiers de la commune.*
- *Considérant que le réseau d'A.E.P. concerné alimente principalement la station de la Croix de Bauzon (seulement 5 abonnés en plus de la station).*
- *Considérant que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ne finance pas ce genre d'opération,*

Décide :

1/ de demander au Département de l'Ardèche une participation financière exceptionnelle de 80% du montant hors taxe des travaux,

2/ de charger le Maire pour effectuer les démarches et signer, au nom de la commune, les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ; Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche (C.A.U.E.) pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche propose aux communes qui y adhèrent :

- *un accompagnement en phase amont des projets dans son domaine de compétences,*
- *une formation des élus et techniciens territoriaux,*
- *un conseil architectural gratuit aux particuliers,*
- *des actions pédagogiques et culturelles en lien avec ses compétences et à destination de différents publics.*

Le Maire indique à l'Assemblée que les prestations proposées par cette association peuvent être utiles à notre collectivité mais aussi aux particuliers qui ont un projet immobilier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité,

- **décide de l'adhésion de la commune de Borne au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche pour 2025**
- **dit que cette somme sera inscrite au budget de la commune.**

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*

CM_2024_

Le conseil municipal de Borne s'est réuni dans la salle de mairie de Borne le 24 août 2024 sous la présidence de Thierry Champel, Maire.

Etaient présents : Thierry CHAMPEL, Yves MICHEL, André GLEYZE, M. Jean-Michel PERRIN, Mme Jeannine GLEYZE ; Mme Josette LABORDE

Représentés : Thierry TAILLAND : pouvoir à André Gleyze

Secrétaire de séance : Yves MICHEL. Date de convocation : 17/08/2024

Objet : Participation au Fonds Unique du Logement (F.U.L.)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental de l'Ardèche, par l'intermédiaire du Fonds Unique du Logement (F.U.L.) apporte des aides à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

Le Président du Conseil Départemental sollicite les communes ou C.C.A.S. du département pour une participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Borne, à l'unanimité,

- *décide de participer au Fonds Unique du Logement pour 2024 sur la base de 0.45€ par habitant soit 0.45€ * 47 habitants= 21.15€ .*
- *dit que cette somme est inscrite au budget de la commune.*

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Thierry CHAMPEL*